



AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine ouvre,
pour les collectivités territoriales de l'interrégion Grand Ouest (Bretagne, Normandie, Pays-de-la-Loire)
au titre de l'année 2018, l'examen professionnel d'avancement au grade de

CADRE SUPERIEUR DE SANTE

Catégorie A - Femme / Homme

Épreuve orale : A partir du 10 avril 2018 au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine
Village des Collectivités 1, avenue de Tizé à Thorigné-Fouillard (35), (sous réserve de modification du lieu d'épreuves).

Conditions d'inscription	Date de l'épreuve orale	Période d'inscription
<p>Les candidats s'inscrivant à l'examen doivent remplir les conditions énumérées à l'article 19 du décret n°2016-336 du 21 mars 2016, portant statut particulier du cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux :</p> <p>« L'examen professionnel est ouvert aux cadres de santé de 1^{ère} classe comptant, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins de 3 ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de cadres de santé. »</p> <p>Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, «... les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel prévu aux articles 39 et 79 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, <u>au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement</u> ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier ».</p> <p>Ainsi, après application de cette dérogation, les candidats doivent, pour cette session 2018, remplir les conditions d'inscription susvisées au <u>31 décembre 2019</u>.</p> <p>Les candidats doivent également justifier qu'ils seront en activité le jour de la clôture des inscriptions, fixée le 16 novembre 2017.</p>	<p><u>A partir du 10 avril 2018</u></p> <p>Le détail de l'épreuve peut être consulté sur la brochure de l'examen disponible sur les sites des Centres de Gestion du Grand-Ouest.</p>	<p>La période de retrait des dossiers d'inscription ou de pré-inscription en ligne est fixée du 17 octobre au 8 novembre 2017.</p> <p>- en priorité, par pré-inscription sur le site internet www.cdg35.fr, minuit dernier délai (heure métropolitaine) ;</p> <p>Attention : la pré-inscription effectuée par un candidat sur le site internet ne sera validée qu'à réception au CDG 35, du dossier imprimé par le candidat ;</p> <p>- à titre exceptionnel par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) : adresser au CDG 35 une demande écrite individuelle, accompagnée d'une enveloppe (32X23) libellée aux nom et adresse du demandeur.</p> <p>La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au jeudi 16 novembre 2017</p> <p>- par voie postale au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, le cachet de la poste faisant foi ;</p> <p>- à l'accueil du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, 17h00 dernier délai.</p>

L'inscription devra être effectuée sur le dossier original téléchargé sur le site du CDG35 (www.cdg35.fr) ou délivré par le service concours du CDG35. Tout dossier posté ou déposé, même dans les délais, insuffisamment affranchi, faxé ou transmis par messagerie électronique, photocopié ou recopié sera refusé. Tout incident dans la transmission de la demande du dossier et/ou du dossier d'inscription, quelle qu'en soit la cause (perte, retard...) engagera la responsabilité de l'émetteur et entraînera un refus d'admission à concourir.

**Adresse du CDG 35 : Centre de Gestion d'Ille et Vilaine - Service Concours Examens
Village des Collectivités Territoriales - 1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNE FOUILLARD Cedex**